



Execution de decision de prud'hommes

Par **naskoreni**, le **06/04/2012 à 09:51**

Bonjour,rnrnJ'ai gagné une procedure devant Prud'hommes contre une société pour laquelle j'ai travaillé qqs mois.Maintenant la société (SARL) est en liquidation judiciaire , mais je sais que ses comptes sont a zero et elle ne possede rien.rnEst-ce que je peux recuperer au moins les salaires , que la société me doit (pour les indemnités ça me semble impossible).rnrnMerci pour votre aide.rnrnCordialement.

Par **edith1034**, le **06/04/2012 à 10:02**

ouirnrnil faut les déclarer auprès du mandataire liquidateur en faisant une déclaration de créancernrnrenseignez vous auprès de greffe pour connaitre le nom du représentant des créanciersrnrnpour tout savoir sur le tribunal de commercernrn<http://www.fbls.net/tribunalcommerceinfo.htm>rnrnrnune assurance vous paiera vos salaires

Par **naskoreni**, le **06/04/2012 à 10:24**

Merci beaucoup pour votre réponse ultrarapide .rnL'assurance paiera que les salaires et non les indemnités , c'est ça?rnMerci d'avance et bon weekend.rn Cordialement

Par **edith1034**, le **06/04/2012 à 13:28**

NON LE TOUT mnrnsi vous avez un jugement définitif des prud 'hommes